

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CF8

présenté par  
M. Gorges  
-----**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	4 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	0
<b>SOLDE</b>	4 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un amendement du Gouvernement adopté en seconde délibération lors de la première lecture du projet de loi de finances a réduit de 9,5 millions d'euros les crédits de la mission Culture par rapport au projet de loi déposé, dont 4 millions d'euros sur le programme Patrimoines.

Le présent amendement vise à rétablir les crédits du programme Patrimoines au niveau initialement prévu par le Gouvernement, soit 964 millions d'euros en autorisations d'engagement et 903,6 millions d'euros en crédits de paiement.

L'entretien du patrimoine sur l'ensemble du territoire exige un effort significatif et maintenu dans la durée. Il ne saurait servir de variable d'ajustement budgétaire, a fortiori dans une période difficile pour l'attractivité touristique de notre pays.